

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2021 – COMPTE-RENDU

Présents: BENOITS Yves, CRUZ Béatrice, DELABRE Grégoire, GACOUGNOLE Cécile, HEMERY Bruno, LACOUX Marie, MAGALLON Nicole, TOLLA Isabelle, VANWONTERGHEM Christian

Absents excusés: LUCIANO Lola, pouvoir donné à Hemery Bruno

Secrétaire de séance : Gacougnole Cécile

Le conseil municipal

Délibère favorablement

- Pour la décision modificative du budget général affectant 15 000 € au crédit du poste 011 de la section de fonctionnement au débit du poste investissement 203, modification rendue nécessaire suite à des doubles facturations sur l'année 2021.
- Pour adhérer à la convention d'adhésion au contrat d'assurance Groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le Centre de gestion des Hautes-Alpes 2022-2025, en gardant les mêmes garanties que les années précédentes (sans jours de franchise)
- Pour approuver la nouvelle convention de déneigement avec la Commune de d'Esparron, cette nouvelle convention précisant les voies à déneiger et les conditions d'assurance.
- Pour des tarifs des concessions du cimetière, ceux-ci n'ayant pas été changés depuis 2003 :

Tarif en euros	2,50 x 2,90	1,25 x 2,90
50 ans	1 120	560
30 ans	630	315
15 ans	350	245

- Pour une demande de subventions pour un columbarium :
 - o Montant des travaux : 11 990 € HT
 - o Etat, DETR : 30 %, soit 3 597 €
 - o Région, FRAT : 30 %, soit 3 597 €
 - o CAGTD, Fonds de concours : 20 %, 2 398 €

Décide

- D'organiser un hommage à Jean-Pierre Tilly, décédé. Ce moment sera dédié aux habitants de la Commune. Il aura lieu le 5 décembre dans la salle du « Café associatif » à midi (un lunch sera prévu). De plus amples informations seront rapidement diffusées à la population.
- D'autoriser l'association Cowboy de déplacer l'exposition créée dans le cadre de la fête des Sciences aux Faysses, sur le boulodrome de Barcillonnette durant l'hiver.
- De remplacer progressivement les chauffe-eaux solaires par des chauffe-eaux électriques dans les logements communaux de Clapier-Imbert. Ces chauffe-eau pourraient être financés par le Fonds de Concours de la CAGTD 2022 (ainsi qu'une nouvelle imprimante A4).
- De refuser les demandes de subventions faites par la Maison Familiale Rurale de Ventavon et l'AFMTELETHON. La commune de Barcillonnette étant pauvre en ressources, elle ne peut accorder des subventions qu'aux Associations présentes sur le Territoire et au Pompiers.
- D'accorder à toute équipe représentant un candidat à l'élection présidentielle la salle communale.

Est informé

- De l'avancement des travaux communaux :
 - La commande des portes, fenêtres, volets est en cours
 - La réfection du mur près de l'Eglise devrait commencer dans les semaines qui viennent
 - Les jeux pour enfants et l'abri-bus sont en commande et seront installés cet hiver
 - Les sèches-serviettes sont installés, la Pergola sera réalisée au printemps.
- De l'avancement du prochain Barci-Info qui devrait être diffusé en même temps que le magazine de la CAGTD
- De la venue des Conseillers départementaux le 22 novembre à 18 h 45

Prochain conseil prévule 10décembre 2021